

## **COMMUNE LES PREMIERS SAPINS**

Mairie des Premiers Sapins

Nods

25580 LES PREMIERS SAPINS

### **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2019 à 20h Mairie des Premiers Sapins**

L'an 2019, le 18 juillet à 20h, le conseil municipal de la commune Les Premiers Sapins, régulièrement convoqué le 04 avril 2019 par Pierre-François BERNARD, Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie des Premiers Sapins.

Etaient présents tous les membres sauf absents excusés :

DREZET Alexandre qui donne procuration à FAIVRE Amandine, FAIVRE-COURTOT Clarisse qui donne procuration à DEFONTAINE Thierry, PANDOR Irénée qui donne procuration à PROUDHON Guy, BARTHOT MALAT Pierre-Antoine, BERTIN François, BERTIN Philippe, BEY Tiffany, BOLE Bernard, CACHOD Fabrice, CHANEZ Raphaël, COULOT Jean-Pierre, DE SA Emilie, GUYOT Anaïs, HUMBERT Alain, JOURNOT Arnaud, LARDIER Martine, MARTINENGI MARANHAS Gloria, MOUROT Denis, MOUROT Stéphanie, ROULLOT Aurélie, SACCOMANI Nathalie, SANCEY-RICHARD Michel, VOUILLOT Jean-Pierre.

Effectif présent : 28 ; Suffrages exprimés : 31

Le maire demande à ce que soit rajouté à l'ordre du jour les sujets suivants :

Règles de facturation du feu d'artifice pour la commune d'Epenoy

Autorisation de bornage d'une parcelle sur Hautepierre

Madame NICOD Isabelle a été élue secrétaire.

#### **1/ Approbation du compte rendu de conseil municipal.**

Le compte rendu du conseil municipal du 06/06/2019 est approuvé à l'unanimité.

#### **2/ Foncier**

Prix de vente des parcelles de Rantechaux à Mr et Mme GUYOT Bernard : Monsieur Defontaine rappelle qu'au vu de la réglementation fiscale concernant la TVA sur du terrain « à bâtir », il y a lieu d'annuler la délibération du 8 novembre relative à cette vente. Le Maire propose de maintenir le prix HT du m<sup>2</sup> à 50€ auquel il convient d'appliquer la réglementation en vigueur soit la TVA sur marge sur les parcelles 480 C 210 d'une contenance de 660 m<sup>2</sup> et 480 C 215 d'une superficie de 131 m<sup>2</sup> proposées à la vente. Les conseillers s'enquière de l'équité entre acheteur sur l'ensemble du projet et de ce fait chaque acquéreur sera prévenu individuellement de ces modifications et de l'explication.

Vote à l'unanimité moins une abstention.

Prix d'acquisition foncier pour le passer dans le domaine public : Isabelle Nicod expose que des surfaces attenantes à des surfaces constructibles seraient susceptibles d'être passées dans le domaine public afin de faciliter par la suite l'entretien de la voirie. Leur acquisition serait intéressante et facilitante pour la commune. Le conseil à l'unanimité ne souhaite pas dans des cas présents effectuer des transactions d'échange et privilégie l'acquisition des surfaces.

Le maire propose donc sur les deux cas présentés et des cas similaires de fixer un prix forfaitaire à 18 €/m<sup>2</sup> afin de faire des propositions au propriétaire qui restera libre d'accepter la transaction.

Cette proposition est adoptée à 14 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions. Thierry Defontaine ne prend part au vote.

### Vente parcelle d'aisance à Mme WEISCHLEIN Rachel :

Mr Tarby Jean-Marie propose de vendre la parcelle 585 B 810 d'une superficie de 78 m<sup>2</sup> et la parcelle 585 B 808 d'une superficie de 148m<sup>2</sup> à Mme WEISCHLEIN Rachel. Le Maire propose au conseil de valider cette vente et de fixer le prix à 6€/m<sup>2</sup> soit un montant total de 1 356.00 €.

Vote à l'unanimité

### **3/ Travaux**

Travaux supplémentaires MSAP : le local des combles à l'étage afin d'être utilisé en local à archives a dû être aménagé pour respecter la protection incendie « 2 heures » et la salle du conseil nécessite une amélioration de fonctionnement. Monsieur le maire propose d'accepter les deux devis des Ets Pourcelot pour respectivement 1 000.00 € HT et 700.00 € HT pour ces deux modifications.

Vote à l'unanimité

Le maire informe qu'un banc « anti intrusion » sera disposé à l'entrée de la MSAP pour un coût de 700 € HT.

Attribution du marché pour l'aire de co-voiturage. Conformément aux décisions déjà prises en conseil sur l'aménagement de l'aire de covoiturage, il est proposé d'attribuer les marchés. Le maire présente les propositions après négociations des entreprises. Le maire propose de retenir l'offre des Ets Vermot pour 237 026,90 € HT et demande l'autorisation au conseil pour engager les démarches nécessaires au montage des dossiers de subvention sur ces bases budgétaires.

Vote à l'unanimité

Paiement de la retenue de garantie : Maître Guigon demande en conformité avec la législation et en tant que liquidateur de l'entreprise Lo Picolo qui était intervenu sur la rénovation des anciens ateliers de Nods de libérer la retenue de garantie d'un montant de 2 998, 82 € TTC.

Vote à l'unanimité

Espace Naturel Sensible de la Roche : Il sera demandé l'autorisation de déposer les demandes de subvention de fonctionnement pour le plan de gestion de l'ENS de la Roche de Hautepierre : le montant total s'élève à 1 200.00 € HT et le taux des subventions est de 80 %.

Vote à l'unanimité

### **4/ Forêt**

Achat de parcelle : Didier Cachod présente l'opportunité de l'achat d'une parcelle forestière sur la commune déléguée d'Athose : cette parcelle cadastrée 028 C 177 au lieudit « La grande pâture » et d'une surface de 25a 42ca attenante à des parcelles de la commune a été coupée à blanc récemment. La commission forêt propose d'acheter la parcelle sur le village au prix de 300 € HT.

Vote à l'unanimité

Validation du plan d'aménagement proposé par l'ONF : Jean-Marie Tarby présente les conclusions des réunions de concertation organisées par l'ONF sur la préparation du plan d'aménagement des 20 prochaines années. L'adaptation de la forêt au réchauffement climatique soulève des questions.

Vote à l'unanimité.

### **5/ Assainissement**

Thierry Defontaine présente la convention d'assistance technique pour l'assainissement collectif avec le Département gérée par l'ADAT et souligne l'intérêt de cet accompagnement. Le Maire propose au Conseil de valider ladite convention que sur la partie assainissement collectif à savoir 0.30 € par habitant et par an avec une base de 1600 habitants soit un montant de 480.00 €.

Vote à l'unanimité

## **6/ Association :**

Facturation des salles des fêtes pour des cours privés : Le maire propose de formaliser la facturation à des associations extérieures à la commune ou ayant une activité commerciale la mise à disposition d'une salle des fêtes à l'année au tarif de 25 € par séance.

Vote à l'unanimité

Subvention de l'ACCA de Vanclans : Le maire propose de mettre en paiement la subvention 2018 de 309 € de l'ACCA de Vanclans qui n'avait pas été déposée à temps.

Vote à l'unanimité

Modalités d'attribution des subventions aux Associations : Le maire propose qu'afin de pouvoir bénéficier du versement de la subvention, les associations doivent déposer leur demande (courrier, compte et attestation d'assurance) avant le 31 octobre de chaque année. Le versement de la subvention sera aussi conditionné au respect de conditions qui seront spécifiés dans une chartre et qui concerneront l'utilisation dans les manifestations des ecocup de la commune, de privilégier l'utilisation de solution « non jetable » pour les repas, de s'engager à rendre les terrains aussi propre qu'avant leur utilisation (rubalise, marquage au sol, ...).

Vote à l'unanimité

Tarification du coût des copies aux partenaires : Le maire propose que le prix des photocopies pour les partenaires soit fixé au prix coutant à savoir pour les A4 à 0,0015€ par copie noir et blanc et 0.015€ pour des copies couleurs, et le double pour les A3.

Vote à l'unanimité

## **7/ Administratif :**

Convention de mise à disposition de la licence IV communale : Le maire propose que pour l'ouverture courant août d'un point restaurant-bar dans l'ancienne fromagerie de Nods, la licence IV soit mise à disposition pour un montant annuel de 100.00 € dans le cadre du bail commercial.

Vote à l'unanimité.

Absence du Maire du 01/08/2019 au 30/09/2019 : le maire des Premiers Sapins propose que pendant son absence du 3 août au 28 septembre pour raison personnelles, de transférer la totalité de ses compétences aux 1<sup>e</sup> et 2<sup>nd</sup> adjoint

Le maire sort de la séance et Isabelle Nicod à la demande du maire demande de suspendre totalement et temporairement son indemnité de maire durant cette période. Le conseil propose de réduire à 50% l'indemnité pendant son absence

Vote à l'unanimité

Durée d'amortissement du logiciel de la Médiathèque :

Le Maire propose au conseil municipal de prévoir un amortissement pour le logiciel de la médiathèque : amortissement sur 2 ans à compter de l'année 2020.

Vote : à l'unanimité.

Convention de mise à disposition auprès de la Mairie de Morteau : Madame Veclain, sera à partir du 3 août la nouvelle secrétaire générale de la commune. Or la ville de Morteau pour des raisons de continuité de service durant les 15 premiers jours d'août a besoin de son ancienne salariée. Le maire propose donc la mise en place d'une convention de mise à disposition réciproque qui a permis à Mme Veclain de faire ses 15 premiers jours de travail sur les 15 premiers jours de juillet.

Vote à l'unanimité

Indemnité du trésorier : Le maire au vu de l'accompagnement appuyé à la commune du trésorier d'acter une indemnité de 100% ce qui correspond à un montant de 635.87 €.

Vote à la majorité, 26 voix contre, 4 absents et 1 contre

## **8/ Patrimoine :**

Présentation par Familles Rurales du projet autour de la Baraque : conformément au conseil du 23 janvier 2019 un point est proposé sur le projet de valorisation du site de la Baraque. Le conseil accueille trois administrés membres du groupe de travail ainsi que Philippe Bouquet directeur de la FD de Familles rurales et Vivien Schelle directeur de l'association des Premiers Sapins de Familles Rurales. Après la présentation de l'état des lieux de la réflexion et des pistes de valorisation, un débat s'engage au sein du conseil et les points de vue suivants sont exprimés :

- Demande de retour d'expériences d'autres initiatives similaires ce qui nécessiterait une visite
- Demande d'éléments financiers qui ne pourront être amenés qu'en fonction du projet retenu
- Attention à la prise des contraintes spécifiques du site (accès, accueil au public, ...)

Le conseil après avoir entendu l'exposé, débattu et entendu les réponses du groupe de travail valide la continuité de l'étude et acte le lancement en partenariat avec le département d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'accompagnement sur la réfection du bâtiment.

Vote à l'unanimité.

Logement : Alexandre Cointet propose de valider l'attribution du logement 19 grande rue (F4) à Nods à Monsieur Viennet Stéphane à compter du 1<sup>er</sup> août 2019 pour un montant mensuel de 581.31 €

Vote à l'unanimité.

## **9/ Questions diverses**

Feu d'artifice : la réalisation du feu d'artifice sur la commune des Premiers Sapins en partenariat avec celle d'Epenoy engendre la refacturation du coût de l'événement à Epenoy dans la proportion de 2/9. Le maire demande l'autorisation à chaque tirage de feu sur les Premiers Sapins d'effectuer la facturation selon ces conditions.

Vote à l'unanimité.

Demande de bornage : afin de procéder à la vente de deux parcelles sur la commune déléguée de Hautepierre, Isabelle Nicod propose de mandater un cabinet d'architecte pour effectuer le bornage.

Vote à l'unanimité

Par ailleurs, il est fait état de l'avancement de la signalisation et du repérage des sentiers, du calendrier sur les différents travaux en cours (salle des fêtes, réseau de chaleur, logement Rantechaux, cimetière Hautepierre, ...),

La séance est levée à 22h40

Le Maire



Pierre-François BERNARD